Certes, Allah accorde un répit à l'injuste jusqu'à ce qu'Il le saisisse, et alors il ne Lui échappe pas

Aboû Moûsâ Al-Ach'arî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Certes, Allah accorde un répit à l'injuste jusqu'à ce qu'Il le saisisse, et alors il ne Lui échappe pas. » Ensuite, il récita : { Telle est la saisie de ton Seigneur lorsqu'Il saisit les cités alors qu'elles sont injustes ; Sa saisie est certes douloureuse et dure ! } [Sourate Hoûd – Coran : 11/102]. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) met en garde contre le fait de persister dans l'injustice via les désobéissances, le polythéisme ou en se montrant injuste à l'égard des hommes quant à leurs droits. En effet, Allah, Exalté soit-Il, donne un délai à l'injuste, Il retarde et le prolonge dans sa vie et son argent de sorte qu'Il ne lui précipite pas la punition. Et s'il ne se repent pas, alors Il le saisit, ne le libère pas et ne le laisse pas en raison de son abondante injustice. Ensuite, il a récité : {Telle est la saisie de ton Seigneur lorsqu'Il saisit les cités alors qu'elles sont injustes. Certes, Sa saisie est douloureuse et dure.)} [Hûd, 11 : 102]. »

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5811

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee